

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010**

---

L'an deux mil dix, le vingt huit du mois de janvier, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette (arrive à 20h10), MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée,

Absents représentés : MM. VEY Patrick, MOUNIER Michel, GIRAUD Christophe, DIDIERJEAN Renaud.

M Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Droit de préemption**

Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 45 (3rue Via Croze), la Commune ne préempte pas.

### **Délibérations diverses**

- **Admissions en non valeur** : Monsieur le Maire présente l'état des côtes devenues irrécouvrables malgré les diverses recherches et poursuites effectuées par le Trésorier Municipal : rôle de l'eau : 783.98 € ; rôle de l'assainissement : 428.75 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Avancement de grade** : suite à la réussite d'un examen professionnel, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Isabelle COURRIOL sur le grade d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.
- **Renouvellement ligne de crédit auprès du Crédit Agricole** : Régis LAC propose de renouveler pour une durée d'un an la ligne de crédit de 400 000 € qui arrivera à échéance le 18 février prochain, le taux de 1.2976 % étant particulièrement intéressant. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Aménagement de la rue centrale** : Didier CHAZALON présente les propositions de trois cabinets d'études concernant la mission de maîtrise d'œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement de la rue centrale. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition des Cabinets cotraitants OSMOSE Paysage et AB2R, pour un montant de 33 926.25 € HT.
- **Aménagement du plan d'eau** : Messieurs Migne et Badiou, du Cabinet d'études chargé du projet, présentent l'avant projet définitif d'aménagement du plan d'eau. La structure actuelle étant inutilisable, il faudra bâtir un nouveau barrage et terrasser les berges sur près de 300 mètres. La solution retenue par le bureau d'études AB2R inclut la

construction d'un pont en béton d'environ 1 mètre 50 de hauteur, situé entre les deux ouvrages actuels, qui serait inondé en cas de crue grâce à la construction de plans inclinés, comme c'est le cas au Chambon sur Lignon ou sur le Ramel. Le pont principal actuellement en place devrait être démolé pour limiter la pente de la future voie mais le second, plus petit et plus bas, serait conservé. Le lit de la rivière serait légèrement déplacé afin de protéger la nouvelle station d'épuration et de limiter les assauts de la rivière contre les berges. André NICOLAS estime qu'il ne faudrait pas toucher au lit de la rivière et construire un pont plus important. Monsieur Migne précise que cette étude présente la solution qu'il estime la meilleure et qui a été validée par la Police de l'Eau, l'ONEMA et le SICALA. Le montant de cet aménagement s'élève à 242 744.50 € HT (hors subventions). Le Conseil approuve avec 3 abstentions.

- **Etude Chaufferie** : Le Conseil décide à l'unanimité de lancer un appel d'offres pour la création d'une chaufferie bois dans les bâtiments conventuels. Un cahier des charges va être établi avant de lancer la procédure.
- **Ascenseur** : Monsieur le Maire explique que l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont refusé la proposition d'aménagement d'un ascenseur intérieur dans la cage d'escaliers des bâtiments. Ils exigent la construction d'un ascenseur extérieur destiné à desservir l'Ecole Intercommunale de Musique et le Centre Culturel Européen. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire procéder à la réalisation de l'avant projet par l'architecte.
- **Convention avec le Centre de Gestion** : Monsieur le Maire propose de renouveler la Convention avec le service « assistance progiciels ». Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Tarifs 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 pour le ramassage scolaire** : Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs suivants : 45 € pour les alentours et 50 € pour le Puy.
- **Embauche d'un C.A.E.** : la commission Emploi se réunira le 6 février pour rencontrer les candidats intéressés.
- **Enquête publique BONNEFOY** : Le Conseil donne un accord de principe pour approuver les conclusions du commissaire enquêteur. Didier CHAZALON informe le Conseil que le PLU modifié s'applique désormais sur la Commune car il a été validé par la Préfecture.

### Questions diverses

- **Déneigement** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général n'assure plus depuis le 31 décembre 2009 le déneigement de la rue centrale du Monastier. Il indique que cette modification a été décidée pour des raisons budgétaires. Le service technique s'efforcera de remplacer au mieux ce service de qualité, sans toutefois disposer d'un matériel aussi performant.
- **Subvention Pôle Culturel** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Régional a attribué une subvention de 232 500 € pour l'aménagement du Centre Culturel Européen et de la Salle d'Expositions.
- **Marché aux bestiaux** : Didier CHAZALON informe le Conseil qu'un décret a réduit le prix de rachat de la production photovoltaïque sur les bâtiments neufs. Le prix passe en effet de 61 à 42 centimes par kwh. Le projet de construction du marché aux bestiaux qui comprenait une toiture recouverte par des panneaux photovoltaïques, toiture installée par une entreprise privée, est donc compromis. Contrairement au gymnase, la construction n'avait pu être lancée plus tôt car aucun permis de construire ne pouvait être déposé avant que le PLU n'ait été approuvé. Compte tenu de ces nouvelles données, la municipalité va modifier complètement le projet dans les plus brefs délais.

- **Ecole maternelle** : un diagnostic a été réalisé par l'APAVE pour savoir quels travaux doivent être réalisés pour accueillir plus d'enfants à la cantine. Le résultat devrait être connu rapidement.
- **Problèmes électriques à l'Abbatiale, à la Mairie et au Château** : des incidents répétés ont été constatés depuis que les installations ont été mises aux normes, ce qui est assez paradoxal. Des électriciens vont donc vérifier toutes les installations pour essayer de localiser l'origine des problèmes. Pour rester dans le domaine électrique, dans un souci d'économie, les illuminations de la période de Noël seront à l'avenir réduites à un mois : du 15 Décembre au 15 Janvier.
- **Camion** : une remise en état est effectuée, ce qui provoque du retard dans la livraison qui devrait intervenir mi février.
- **Courrier famille DEVIDAL** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DEVIDAL concernant l'aménagement d'un rond point à l'entrée du Monastier. La création d'un véritable rond-point, très onéreuse, n'est pas d'actualité compte tenu des investissements déjà programmés pour la rue centrale. L'aménagement de l'entrée nord, à moindre coût et dans un souci de sécurité, sera cependant étudié par la commission Urbanisme lors de sa prochaine réunion.
- **Inscription du camping sur le site Internet de la région** : aucune décision n'ayant pour l'heure été prise quant à l'avenir du camping, le Conseil décide de ne pas inscrire celui-ci sur un site mis en place par la Région et destiné à mettre en contact les propriétaires d'installations à vocation touristique et les gérants potentiels.
- **Remboursement des parts sociales au C.C.A.S. E.D.F** : En 1989, un prêt avait été contracté auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 16 000 000 Francs, soit 2 439 184 €. Il devait servir au financement partiel du village de vacances. Des parts sociales avaient été souscrites pour un montant de 160 000 francs soit 24 391,84 €. A la demande de la commune du Monastier, le CCAS avait versé le montant des parts (1 % du capital) soit 24 391.84 € auprès du Crédit Coopératif le 16 novembre 1989. Ce prêt a été remboursé par anticipation le 26 avril 1996. A l'échéance finale du prêt, la commune du Monastier devait restituer au CCAS le montant de ces parts sociales, après remboursement par le Crédit Coopératif. Cela aurait dû être fait en 1996. Aujourd'hui la CCAS réclame les sommes dues. Toutefois, il semble que de son côté, la banque n'a pas remboursé les parts sociales à la Commune. D'après la Trésorerie Municipale, ces parts sociales figurent toujours à l'actif du bilan de la commune. En conséquence, le Conseil souhaite que la situation soit éclaircie avant de prendre une quelconque décision. Régis LAC se charge d'effectuer des recherches approfondies.

### Dates diverses

- Réunion de la Commission des Travaux : le 13 février.
- Repas « Tripes » le 6 février à l'Auberge des Acacias.
- Prochain conseil le 25 février à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30.